



DIRECTION DES ECOLES  
MIEGE – VENTHÔNE - VEYRAS

Veyras, septembre 2020

**Aux parents des élèves scolarisés dans  
les centres scolaires de Miège,  
Venthône et Veyras**

## Informations supplémentaires « Covid-19 »

Chers parents,

Depuis la reprise vous vous questionnez beaucoup et c'est tout à fait normal. Les enseignants et moi-même mettons tout en œuvre afin de garantir l'enseignement en présentiel des élèves et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Afin d'éclaircir la question des symptômes et des possibilités d'envoi ou non en classe, je vous prie de prendre connaissance des principes ci-dessous. Ils devraient vous aider à prendre les bonnes décisions et éviter que vous ne deviez questionner l'école davantage à ce sujet.

Nous vous invitons à faire preuve de bon sens et à vous demander si, en situation normale, vous enverriez votre enfant à l'école. Selon le médecin cantonal, un rhume ou toute autre maladie « ordinaire » ne doivent pas conduire automatiquement à une absence en classe.

### • Avant l'école :

- 1. Un élève ayant un simple rhume vient à l'école.**
- 2. Un élève présentant des symptômes importants reste à la maison :**
  - *Fièvre, perte soudaine du goût ou de l'odorat*
  - *Symptômes respiratoires comme la toux, le mal de gorge, des douleurs au thorax ou le souffle court*
  - *Symptômes grippaux comme des courbatures ou une grosse fatigue.*

Les parents contactent par téléphone leur médecin traitant. L'enfant porte un masque et ne se rend pas chez le médecin ou aux urgences sans contact téléphonique préalable.  
Il peut s'agir d'une infection virale comme la grippe, mais s'il a été en contact avec des personnes porteuses du coronavirus, on ne peut pas exclure que ses symptômes y soient liés.
- 3. Un enfant ne vient jamais en classe en cas de symptômes importants avant d'avoir eu contact avec le médecin traitant.**

L'enfant peut revenir en classe après consultation médicale téléphonique.
- 4. Si le médecin autorise le retour à l'école, les parents annoncent à l'enseignant titulaire par écrit (dans l'agenda) que leur enfant a reçu l'autorisation de retourner en classe.**
5. Il n'y a pas lieu de présenter une autorisation écrite du médecin traitant pour un retour à l'école.
6. Un élève ayant été en contact étroit (plus de 15 minutes à moins de 1.5 mètres) et sans masque de protection avec une personne déclarée positive reste à domicile.  
Les parents contactent par téléphone leur médecin traitant.



**DIRECTION DES ECOLES**  
MIEGE – VENTHONNE - VEYRAS

• **Pendant l'école :**

**1. Un élève ayant un rhume suit les cours.**

**2. Si un élève présente des symptômes avérés,** il est immédiatement isolé. Il porte un masque et l'enseignant appelle les parents pour un retour à domicile sans délai (en fonction de l'âge de l'enfant, il attend ses parents ou rentre seul).

Les parents contactent par téléphone le médecin traitant.

**3. La prescription d'un test est de la compétence d'un médecin.** Sauf exceptions, un enfant de moins de 12 ans n'a pas besoin d'être testé, mais ses parents ou ses frères et sœurs de plus de 12 ans devront l'être s'ils présentent des symptômes.

**4. Si le médecin autorise le retour à l'école,** les parents annoncent à l'enseignant titulaire par écrit (dans l'agenda) que leur enfant a reçu l'autorisation de retourner en classe. L'enfant revient à l'école en principe 24 heures après la fin des symptômes.

• **Absences :**

1. En cas d'absence, les parents contactent l'enseignant titulaire selon les habitudes en vigueur.

2. Les parents contactent le titulaire de leur enfant afin de discuter des modalités de rattrapage scolaire. Le contrôle de la bonne exécution des éventuels travaux donnés est de leur responsabilité.

3. L'enseignement à distance est uniquement mis en place pour les élèves qui sont exemptés sur la base d'un certificat médical (mise en quarantaine).

Nous espérons que ces clarifications vous permettront de poursuivre l'année scolaire sereinement. Vous aurez prochainement la possibilité de rencontrer les enseignants lors de séances collectives ou individuelles. Dans l'intervalle, je vous souhaite encore une fois un bon début d'année scolaire et je vous transmets mes meilleures salutations.

La Directrice de l'école intercommunale

Valérie Albrecht

**Copies à :** - M. Thierry Evéquo, Inspecteur scolaire  
- Mme Sophie Tschopp, présidente du Conseil de Direction  
- Mme Géraldine Bilgischer, Infirmière scolaire